



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Quelle gestion de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles (Côtes d'Armor) ?

Question écrite n° 13291

Texte de la question

M. Éric Bothorel attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer sur la gestion de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles, dans les Côtes d'Armor. Le 25 août 2023, M. le ministre a inauguré à Perros-Guirec l'extension de la zone protégée. La superficie de l'espace naturel était alors étendue de 280 à 19 700 hectares. La gestion de cette réserve est aujourd'hui entièrement déléguée à la Ligue de protection des oiseaux, qui a la possibilité de saisir un comité consultatif. Or différents acteurs locaux concernés par cette extension, représentants des pêcheurs, des plaisanciers et mairies notamment, souhaiteraient participer à la gouvernance du site et prendre part à un véritable comité de gestion. Aussi, il souhaite connaître sa position quant à l'opportunité de l'élargissement de la gouvernance et de l'instauration d'un comité plus représentatif des différents acteurs du territoire dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles dans les Côtes d'Armor.

Données clés

Auteur : [M. Éric Bothorel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13291

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : [Mer](#)

Ministère attributaire : [Mer et biodiversité](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 janvier 2024

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10636

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)